

Siège social : **ALKERN MLX**
 44320 CHAUMES EN RETZ

 Établissement : **ALKERN MLX**
 ZI LA BOURLAIE
 56140 PLEUCADEUC

MARQUE NF - DALLAGES POUR SOLS, ABORDS DE PISCINE ET PAREMENTS MURAUX
DÉCISION D'ADMISSION N°003.001 du 02/10/07
DÉCISION DE RECONDUCTION N°003.025 du 24/06/20

Cette décision atteste, après évaluation, que les produits désignés ci-après sont conformes au référentiel de certification **NF 403** **Dallages pour sols, abords de piscine et parement muraux** (consultable et téléchargeable sur le site www.cerib.com) (les spécifications sur ces produits sont rappelées au verso).

En vertu de la présente décision notifiée par le CERIB, AFNOR Certification accorde à l'établissement mentionné ci-dessus le droit d'usage de la marque NF, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF 403, pour les produits désignés ci-après.

Pour le CERIB



Cédric FRANCOU

Le Responsable des activités de certification

56E002

Code interne : B009 - G013 - A - O

CARACTERISTIQUES CERTIFIEES

Les principales exigences du référentiel de certification sont rappelées au verso.

Ce certificat comporte 3 pages.

Correspondant :

Béatrice LONJARET

Tél.: 02 37 18 48 33

Fax.: 02 37 32 63 46

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Le droit d'usage de la marque NF est accordé pour une durée de 3 ans sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

Signification de la ligne code interne :

O => une page observation est annexée au présent certificat

A => usine bénéficiant d'un allègement de fréquence d'audit/inspection par tierce partie

B => usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle du béton frais (1)

G => usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des granulats (1)

EXTRAIT DES SPÉCIFICATIONS DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION NF 403

CARACTÉRISTIQUES D'ASPECT

Les dalles ne doivent pas présenter de défauts tels que épaufures, fissures, écaillages.

De plus, les caractéristiques d'état de surface et de teinte étant subjectives, les limites acceptables sont définies par le fabricant par comparaison avec des échantillons étalons et suivant sa documentation.

De légères variations de la teinte entre les lots de produits peuvent être causées par les variations inévitables des nuances du ciment et des granulats, par le procédé de fabrication et les conditions de durcissement. Au moment de la mise en œuvre, il convient que les produits soient mélangés.

CARACTÉRISTIQUES GÉOMÉTRIQUES

Le fabricant déclare les dimensions nominales (e x L x l) des produits constituant le modèle et les tolérances qu'il applique avec une tolérance maximale pour L et l de ± 5 mm.

L'épaisseur de la couche de parement (dalles bicouches) doit être supérieure ou égale à 4 mm.

Pour les parements muraux de forme irrégulière, est requis uniquement l'épaisseur minimale et maximale.

CARACTÉRISTIQUES MÉCANIQUES POUR LES DALLAGES POUR SOLS ET ABORDS DE PISCINE

Les essais résistance mécanique sont effectués sur des dalles de référence moulées et d'aspect de surface lisse dont les dimensions sont données dans le tableau suivant.

Dans le cas de dalles dont le procédé de fabrication ne permet pas de fabriquer de dalles de référence (cas par exemple de dalles fabriquées sur presse), il est possible de tester le produit fini.

Classe d'épaisseur	H1	H2	H3
Épaisseur nominale de fabrication du produit	De 10 à 20 mm	De 21 à 30 mm	Au-delà de 30 mm
Charge de rupture minimale en flexion sur dalle de référence de dimensions :	1,5 Kn 200 x 200 x 18 mm	2,5 kN 400 x 400 x 25 mm	5,0 kN 500 x 500 x 35 mm

DURABILITÉ, RESISTANCE AUX AGRESSIONS CLIMATIQUES ET CHIMIQUES

		Classes d'emploi	
		Intérieur exclusivement	Intérieur et extérieur
Dallages pour sols et abords de piscine	Contrainte minimale du béton en flexion (selon NF EN 13748 – 1 et 2)	4,0 MPa	
Parements muraux	Classe minimale de résistance à la compression (cylindre/ cube) selon norme NF EN 13198	Béton de granulats courants	C25/30 (N/ mm ²)
		Béton de granulats courants ne comportant pas de granulats de diamètre > 5,6 mm	C20/25 (N/ mm ²)
		Béton de granulats légers	LC12/13 (N/ mm ²)
Absorption d'eau (*)		≤ 7 %	≤ 6 %
Résistance aux agressions (OPTIONNELLE)	Chimiques : Taches, acides et bases	Taches, acides et bases	
	Climatiques : (Gel-dégel)	/	Résistance au gel avec ou sans sels de déverglaçage : pas de dégradation, (cf. annexes A ou B de NF EN 13198)

(*) il est possible de pratiquer une mesure de l'air occlus sur béton frais comme essai alternatif à l'absorption d'eau.

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

Résistance à la glissance (spécifications non requise pour les parements muraux)

Sols intérieurs et extérieurs (produits autres qu'abords de piscine) la résistance à la glissance au pendule SRT (selon l'annexe I de NF EN 1339) doit être supérieure à 35.

Si la surface des dalles comporte des motifs en creux ou en relief ou d'autres caractéristiques de surface qui empêchent de procéder à l'essai avec le pendule SRT, le produit est jugé satisfaisant aux prescriptions du référentiel NF 403 sans devoir être soumis à l'essai.

Abords de piscine : (zones autour du bassin occasionnellement mouillées) : le résultat d'essai au plan incliné (cf. annexe E de EN 13451-1) doit être supérieur à 18°, ce qui correspond au classement PN 18 de XP P 05-011.

Résistance à l'abrasion (optionnelle) (spécifications non requise pour les parements muraux)

Caractéristiques		Spécifications		
Résistance à l'abrasion	Essai d'abrasion au disque large.	Essai au disque large. Longueur de l'empreinte (mm)	Essai Capon (*). Longueur de l'empreinte (mm)	Classification U
		≤ 23 mm	42 < l ≤ 48	U3
		≤ 21 mm	l ≤ 42	U4

(*) Une corrélation établie par le CERIB permet de définir la valeur à l'essai CAPON à partir des résultats au disque large.

Résistance au poinçonnement (optionnelle) - essai de choc dur selon l'annexe 3 du cahier CSTB classement UPEC adapté aux revêtements de sol en carreaux à liant ciment.

2 classes :

Classe P3 : classe U3 + charge de rupture satisfaisant la classe d'épaisseur concernée (cf. tableau n° 1) + pas de dégradation après un choc dur.

Classe P4 : classe U4 + charge de rupture ≥ 2,5 kN + pas de dégradation après trois chocs durs successifs.

SIGNIFICATION DE LA LIGNE "CODE INTERNE"

O	Une note de commentaires est annexée à la présente décision
A	Usine bénéficiant d'un allègement de la fréquence d'audit/inspection par tierce partie
G	Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des granulats (1)
B	Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle du béton frais (1)
(1)	L'indice associé est celui de la décision de première autorisation

MARQUE NF - DALLAGES POUR SOLS, ABORDS DE PISCINE ET PAREMENTS MURAUX

Établissement : ALKERN MLX
56140 PLEUCADEUC

Liste des produits certifiés

Décision n°003.025

Page : 3

Famille d'aspect de surface	Appellation commerciale	Modèles		Utilisation piscine	Caractéristiques optionnelles				
		Classes			Résistance aux agressions			Résistance à l'usure	Résistance au poinçonnement
		d'épaisseur	d'emploi		climatiques : gel/dégel		chimiques : taches, acides et bases		
					Avec sels	Sans sel			
aspect pierre	Piana	H2	Int-Ext	X	/	X	/	U4	P4
aspect pierre	Collioure / Saona	H2	Int-Ext	X	/	X	/	U4	/
aspect pierre	Cluny / Bruges	H2	Int-Ext	X	/	X	/	U3	P3
aspect pierre	Bruges	H2	Int-Ext	X	/	X	/	U4	/
aspect pierre	Ardélia	H3	Int-Ext	X	/	X	/	U4	P4
aspect pierre	Calcara	H3	Int-Ext	X	/	X	/	U4	P4
aspect pierre	Traverta	H3	Int-Ext	X	/	X	/	U4	P4
aspect bois	Madria	H3	Int-Ext	X	/	X	/	U4	/

X:oui et /:non